



CAMIEG

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCLARATION LIMINAIRE FO

À l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration, point 6, une demande de budget rectificatif 2022, point important pour notre délégation puisqu'il traduit une augmentation de la valeur du point d'indice des agents de la fonction publique de 3,5% à effet au 1^{er} juillet 2022 et ce dans un contexte actuel de perte du pouvoir d'achat. L'intérêt du personnel de la caisse l'emporte. C'est pourquoi, après consultation de ses adhérents, Force Ouvrière a signé l'accord proposé.

Par ailleurs, l'état par ses effets d'annonces laisse toujours penser qu'une partie des Français sont responsables du déficit de la Sécurité sociale, et instrumentalise les chiffres pour présenter une situation alarmante du système de retraite et légitimer une réforme visant à limiter la hausse des dépenses publiques.

Mais rappelons qu'en cette fin septembre, s'est tenue la Commission des comptes de la Sécurité sociale démontrant que pour 2023 la Sécurité sociale se rétablit significativement, avec une réduction importante du déficit de l'Assurance maladie.

En parallèle, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale, présenté le 26 septembre 2022, détaille les propositions du gouvernement pour les dépenses relevant du budget de la Sécurité sociale au cours de l'année 2023, concernant la santé, il est fait état par le gouvernement de lutter contre la fraude sociale.

Encore une fois, le doigt est pointé en direction des Français.

Mais le gouvernement semble oublier la fraude aux cotisations de sécurité sociale qui représente la part la plus importante de la fraude sociale. En 2021, l'URSSAF a engagé plus de 35 000 actions de contrôle et redressé 790 millions d'euros de cotisations. Cette fraude porte directement atteinte à notre modèle social en affectant les comptes de la Sécurité sociale, ce qui prive les assurés sociaux de leur salaire différé et de leur droit à bénéficier des prestations.

Pour notre délégation, au-delà de la mise en place d'outils pour améliorer les contrôles, seuls des moyens humains dument formés, dotés de systèmes d'information adéquats seront en mesure d'apporter de réelles solutions à la lutte contre la fraude aux cotisations qui reste l'une des priorités pour conserver notre modèle social.

Il convient en parallèle de définir une juste redistribution en faveur des ménages les plus précaires. Pour FO Énergie, il n'y a pas de justice sociale sans justice fiscale.

La présentation du PLFSS 2023 a aussi mis en lumière quelques axes de travail que notre Fédération souhaiterait voir porter au sein de la commission Adhoc, notamment sur quatre points.

Le virage de la prévention des risques en accompagnant les rendez-vous de prévention aux âges clés de la vie, en améliorant l'accès à la santé en réduisant le plus possible la fracture avec le numérique, mais aussi développer les aides à destination des familles monoparentales. Et enfin, de construire la société du bien vieillir chez soi en préparant au mieux avec les assurés, cette dernière partie de vie.

La délégation FO au sein de notre caisse sera vigilante à ce que notre organisme s'empare de ces sujets importants pour nos assurés.